

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 juin 2016

Conseil Municipal du

03 juin 2016

L'an deux mil seize, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué vingt-sept mai deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

27 mai 2016

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique (arrivée à 19h30), CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel (arrivé à 19h20), LECLÈRE Valérie, POUHEY Sébastien.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : ABADIE Jean-Pierre, DOASSANS-CARRÈRE Philippe,

PROCURATIONS : ABADIE Jean-Pierre donne procuration à LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe donne procuration à VIGNAU Alain.

SECRETAIRE DE SÉANCE : CELLE Sonia

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2016 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Personnel : renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- 2) Avis sur l'intégration des Communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN
- 3) Point sur les travaux de l'école
- 4) Route d'accès au lotissement les Vignes (emplacement réservé du PLU) : acquisitions foncières et engagements des parties concernées
- 5) Comptes-rendus de commissions
- 6) Questions diverses

1. PERSONNEL : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEUSTE a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014 - 2016, cesseront leurs effets le 31 décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Considérant ce que représente pour la Commune une démarche de type mutualiste de cet ordre,

DEMANDE au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

La Commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à prononcer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Avis sur l'intégration des Communes d'Assat et de Narcastet

Arrivée de Monsieur HAILLOT Jean-Michel à 19 h 20.

Le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay a fait l'objet, ces dernières années, de délibérations convergentes des communes candidates, de la CCPN et de ses communes membres. Les communes d'Assat et de Narcastet, dans le cadre de délibérations spécifiques et de leurs avis sur le projet de SDCl, ont en effet demandé à plusieurs reprises leur adhésion à la Communauté de communes du Pays de Nay

Dans le cadre de leur avis sur le projet de SDCl, aussi bien en 2011 qu'en 2015, toutes les communes du Pays de Nay ont approuvé le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné un avis favorable, par délibération en date du 01 mars 2016 pour l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral en date du 11 mars 2016 a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Pyrénées-Atlantiques. Ce schéma instaure le maintien de la CCPN dans son périmètre actuel (28 communes membres et 27 558 habitants) avec l'adhésion, par la mise en œuvre de la procédure de droit commun, des Communes d'Assat et de Narcastet.

Ainsi, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Nay aux communes d'Assat et de Narcastet.

3. POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Arrivée de Madame CENDRÈS Monique à 19 h 30.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un planning prévisionnel a été élaboré par l'architecte de l'APGL concernant les travaux de l'école. La fin du désamiantage est prévue pour lundi 06 juin 2016 au soir.

- a) Pour le bâtiment principal, les travaux de charpente seront terminés à la fin du mois de juin
- b) les travaux de couverture en ardoise seront terminés à la fin du mois de juillet
- c) les huisseries en aluminium seront posées au mois d'août. Ainsi à la fin du mois d'août, le bâtiment de l'école sera hors d'eau et hors d'air
- d) la couverture du préau s'effectuera de début septembre à mi octobre.

Enfin, la cabine téléphonique, située sur le parking de l'école au niveau de la rue de la Ribère, a été déposée définitivement.

4. ROUTE D'ACCES AU LOTISSEMENT LES VIGNES (EMPLACEMENT RESERVE DU PLU) : ACQUISITIONS FONCIERES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES CONCERNEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la route d'accès au lotissement les Vignes est actuellement une voie privée appartenant à des particuliers. Cette voie est située sur un emplacement réservé n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BEUSTE. Ainsi, afin que le promoteur du lotissement puisse débiter les travaux, la Commune souhaite faire l'acquisition de ce chemin privé.

La Commune se porte acquéreur d'une partie de la parcelle B n° 1128 d'une superficie de 300 m² environ ainsi que de la totalité de la parcelle B n° 1261 d'une superficie de 568 m².

Il a été convenu entre les différentes parties que le prix de cession du terrain serait de 5 € le m².

Les propriétaires des parcelles concernées ont signé une promesse de vente à destination de la Commune. Ces promesses ont été enregistrées auprès des services des impôts.

Par ailleurs, l'acquisition d'une partie de la surface de la parcelle B n°1261 impose une dépose de la clôture existante et une emprise sur la parcelle B n°1377 de 30 m² environ. Cette emprise est nécessaire afin de prévoir la future voirie d'une largeur de 8 mètres tel que le prévoit le PLU. Ces travaux de réfection de la clôture seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition partielle de la parcelle B n° 1128 d'une superficie de 300 m² environ ainsi que de la totalité de la parcelle B n° 1261 d'une superficie de 568 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

PRÉCISE que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune. Le montant de l'achat sera déterminé à partir des surfaces calculées par le géomètre sur la base de 5 € / m².

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le règlement de cette somme.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

a) Comité syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPAN) du 31/05/2016

Un point de l'ordre du jour de cette réunion a été consacré à la gestion des ressources humaines notamment à l'harmonisation de la gestion du personnel du SEAPAN avec le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Autre point abordé à l'ordre du jour, celui concernant l'appel à projet pour la réduction des pollutions domestiques. En effet, le SEAPAN a décidé d'abandonner la station d'épuration de Bénéjacq afin d'améliorer la qualité physico-chimique et biologique du Lagoon. Ainsi, les effluents collectés sur la Commune de Bénéjacq seront acheminés vers la nouvelle station d'épuration de Baudreix. Cette dernière va faire l'objet d'une extension de 10 000 à 20 000 habitants, ce qui va nécessiter le lancement d'un marché public de travaux.

6. QUESTION DIVERSES

a) SDEPA : réunion de piquetage du 02/06/2016

Cette réunion avec le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), le Cabinet Setra et l'entreprise Despagnet avait pour objet la rénovation de l'éclairage public et la gestion de l'allumage. Un recensement sur les lampes énergivores et des coffrets à changer a été effectué sur le territoire de la Commune. Un dernier travail d'inventaire doit avoir lieu concernant les lampes qui ne sont pas au sodium, en effet ces dernières devront être changées.

b) Projet éducatif territorial

Le Projet éducatif territorial ou PEDT du RPI du SIVU BEUSTE / LAGOS arrive à échéance en cette fin d'année scolaire. Ainsi, l'Inspection d'Académie invite le SIVU à réunir le comité de pilotage pour une auto-évaluation en amont, avant de reconduire le PEDT pour une période de 3 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été menée au niveau national par l'Association des Maires de France le coût des activités périscolaires. Ce coût s'élève des activités à 210 € /

élève, conforme au coût que la Commune de BEUSTE avait annoncé il y a deux ans à partir de la comptabilité analytique (200 € / élève).

c) La kermesse du RPI BEUSTE / LAGOS

La Kermesse aura lieu à la salle des fêtes de la Commune de BEUSTE le samedi 25 juin 2016. Cette manifestation sera sous la responsabilité de l'Association des parents d'élèves.

d) MSA

Dans le cadre d'une convention conclue depuis de nombreuses années, la MSA Sud Aquitaine a assuré les missions légales de Service social auprès de ses adhérents agricoles. Désormais à compter du 1^{er} avril 2016, ces missions seront directement exercées par le Service Social départemental, notamment au travers des Maisons de la Solidarité Départementale.

Aussi pour rappel, les contacts de la Maison de la Solidarité départementale située à Nay sont :

8, Cours Pasteur - 64800 NAY
Tél. : 05.59.61.04.83 - Fax : 05.59.61.00.31

Permanences accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

e) SDEPA : compteur linky

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du SDEPA concernant le déploiement des compteurs communicants linky.

Pour rappel, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a généralisé le déploiement du compteur électrique de nouvelle génération « linky ». Les compteurs sont propriétés des Autorités Organisatrices de la Distribution Electrique telles que le SDEPA. Néanmoins, seul le concessionnaire ERDF a le droit de les développer et de les exploiter.

f) Ralentisseur Rue de la Croix de Mirot

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante la problématique de la vitesse de certains véhicules sur le Rue de la Croix de Mirot. En effet, le Conseil Municipal avait acté la pose d'un ralentisseur de type gendarme couché sur cette rue. A cette fin le poteau d'entrée d'agglomération doit déplacer pour être situé à 200 mètres du ralentisseur. Par ailleurs, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 20 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe	Absent - excusé	HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre	Absent - excusé	LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			